



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
1

Dont 1 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-trois**, le vingt-sept du mois de février,

S'est réuni à 19 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLIN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLIN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint - Nathalie BARRAUD 4° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilynne – FRITHMANN Jean-Charles - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie- HILDENBRAND Bastien – MULLER Gaëtan.

Absents excusés avec pouvoir :

EHLINGER René cm – donne pouvoir à Charles WEHRLIN -

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2023-05 : Demandes de subvention

Charles WEHRLIN, Maire, informe le Conseil Municipal de la sollicitation pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de la part de :

- **Mense curiale de la communauté des paroisses Val de Wesserling** pour le voyage à Lourdes des jeunes du groupe Pélé. *M. le Maire demande à l'adjointe au maire Marie-Christine LOCATELLI de quitter la séance pendant les délibérés ;*
- **L'association « La Ludo d'Emilie »** pour l'organisation du Carnaval des enfants 2023 et la fête d'Halloween. *M. le Maire demande aux conseillères municipales Emilie GSTALDER et Marilynne HORNY de quitter la séance pendant les délibérés ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE la subvention exceptionnelle de :

- 460.-€ à la **Mense curiale de la communauté de paroisses Val de Wesserling** pour le voyage à Lourdes des jeunes du groupe Pélé ;
- 1 000.-€ à **L'association « La Ludo d'Emilie »** pour l'organisation du Carnaval des enfants 2023 et la fête d'Halloween.

PRECISE que les crédits seront prévus à la section de fonctionnement du Budget Général 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Ch. Wehrlin
Charles WEHRLIN